

Paris, le 2 juillet 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Accord UE - MERCOSUR : l'incohérence de la Commission européenne fragilise la filière des producteurs de viande

Pour Coop de France-Pôle Animal, les traités commerciaux signés avec l'Europe dans le secteur agricole doivent inclure le même niveau d'exigence que la réglementation communautaire. C'est une question de cohérence avec l'orientation de la politique alimentaire européenne et de loyauté vis-à-vis des consommateurs et des agriculteurs.

Dans un contexte où les éleveurs font évoluer leurs pratiques pour répondre toujours mieux aux attentes sociétales sur les aspects sanitaires, environnementaux et le bien-être animal, l'entêtement de la Commission européenne qui vient d'annoncer un accord avec le MERCOSUR pose question.

Les volumes en négociation seraient de 200 000 tonnes de viande de volaille et 99 000 tonnes de viande de bœuf à droits réduits. L'impact économique sur ces filières sera bien plus important que ne le laisse entendre la Commission car les exportations du MERCOSUR seront ciblées sur les morceaux à plus forte valeur ajoutée en Europe : les filets en volaille et l'aloïau en bœuf. Est-il nécessaire d'augmenter les volumes d'importation européennes en viande de volaille qui sont déjà de 900 000 tonnes, dont près de la moitié en provenance du Brésil ?

« Les éleveurs sont engagés dans une démarche d'amélioration continue pour toujours répondre mieux aux attentes sociétales. Mais cette adaptation de la production a un coût que le marché doit absorber afin de pérenniser un nouveau modèle économique viable et acceptable pour l'ensemble des acteurs. Pour Coop de France-Pôle Animal, aucun traité commercial signé au niveau communautaire ne doit accepter de comporter des clauses réglementaires inférieures à ce que l'Europe impose à ses propres acteurs. C'est une question de souveraineté alimentaire et d'indépendance économique. Comment peut-on ignorer les demandes des citoyens et consommateurs de notre continent, en ouvrant le marché à des productions qui ne respectent pas les réglementations européennes ? »

S'interroge Bruno Colin, Président de Coop de France-Pôle Animal.



Contact presse :

Mélodie Deneuve, 06 89 75 30 04, melodie.deneuve@coopdefrance.coop

PRESSARIO :

Hortense Grégoire : hortense.gregoire@pressario.fr

Gypsie Bloch : gypsie@pressario.fr

Coop de France en bref :

Président : Dominique Chargé

Coop de France est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française.

La Coopération agricole en chiffres :

- 2 400 entreprises coopératives (coopératives, unions et sica) + 12 260 CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole), - 84,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires global (hors unions de commercialisation), - 40 % du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français, - 1 marque alimentaire sur 3 est coopérative, - Plus de 190 000 salariés, - ¾ des agriculteurs adhèrent à au moins 1 coopérative, - 550 coopératives engagées dans le bio, - 74 % des sièges sociaux se situent en zones rurales, - 93 % des entreprises coopératives sont des PME ou TPE.



la
coopération
agricole
produisons l'avenir

www.lacooperationagricole.coop